



Association Valloire Nature Et Avenir
L'Archaz, BP 8
73450 Valloire

Email : contact@vnea.net

Site Web : <http://www.vnea.net/>

Valloire, le 16 octobre 2019

Destinataire : Commission d'enquête

Objet : observations de l'Association Valloire Nature Et Avenir (VNEA) sur le projet de SCOT du Pays de Maurienne

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Notre association a pour objet de veiller à la préservation de Valloire pour que son développement puisse se faire dans des conditions maîtrisées et respectueuses de l'environnement. C'est pourquoi nous avons été immédiatement alertés quand en Février 2019 nous avons eu les premiers détails du projet du Club Med au hameau des Verneys qui, par son ampleur, apparaît très inquiétant. Celui-ci représenterait 1460 lits sur 40 000 m² face à un hameau d'à peine 250 habitants.

Devant ce gigantisme, beaucoup d'habitants sont très inquiets et ce d'autant que le projet paraît bien avancer à marche forcée, sans concertation locale. La preuve en est apportée par les nombreuses incohérences internes du SCOT qui **a accueilli l'UTN S4 « en cours de route »**, tout en maintenant des orientations de protection dans son PADD qui apparaissent totalement contradictoires avec cette bétonisation des Verneys.

Il est vrai que le Club Med ne cache pas son objectif d'ouvrir un nouveau resort par an dans les Alpes ce qui suppose de bousculer quelque peu les procédures qu'il faut, d'ailleurs, à se faire condamner au pénal, comme ce fut très récemment le cas pour le resort de Samoëns, pour avoir construit sans les autorisations environnementales requises.

Nous refusons cette manière de procéder et cette **inadaptation manifeste** des projets du Club Med avec l'exigence de préservation de l'environnement, laquelle s'impose aujourd'hui à tous dans le contexte du réchauffement climatique et la perte criante de biodiversité.

Le SCOT du Pays de la Maurienne est le **premier acte d'un processus administratif** rendant possible la réalisation de ce projet de Club Med à Valloire qui est obsolète dans son modèle de développement et inadapté à son environnement. Le SCOT apparaît ainsi comme l'acte fondateur à partir duquel vont pouvoir être adoptés le PLU, puis les autorisations de construire.

Il est donc essentiel que vous puissiez **dès à présent** émettre un avis en toute connaissance de cause **au regard des éléments présentés ci-après, qui portent sur l'UTN S4 (1) mais aussi sur les autres composantes du projet à travers les UTN S3 et S5 (2).**

I/ A propos de l'UTN S4 « Création d'un Club Med à Valloire »

Pour schématiser, on peut affirmer que la création du Club Med rendue possible par le SCOT mis à enquête porte sur un **modèle de développement obsolète (A/)** et sur un **projet structurellement inadapté** à son environnement (B/).

A/ Un modèle de développement obsolète

Le projet du Club Med est marqué par son obsolescence tant dans la forme (1.) que sur le fond (2.).

1. Un projet mené à la hussarde selon des méthodes d'un autre temps

En premier lieu, pour un projet de cette importance, nous sommes **très surpris de l'absence de procédure de concertation préalable**. La somme de toutes les composantes du projet (en considérant les UTN S3 et S5 qui ont pour but d'agrandir le domaine skiable pour faire face à l'augmentation de clientèle liée à l'UTN S4) conduit à des montants qui **excèdent le seuil de déclenchement de la concertation au titre du débat public pour les équipements touristiques**. A titre de comparaison, pour le club de Samoëns, présentant une capacité du même ordre de 1100 lits touristiques, un investissement total de 100 millions d'euros a été réalisé auquel s'ajoute 70 millions d'euros de modernisation du domaine skiable (*cf. PJ*).

Ce montant dépasse le seuil de 150 millions d'euros qui impose de déclarer le projet auprès de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Ce qui n'a d'ailleurs pas été fait pour le projet de Samoëns...

Au cas présent, **aucune concertation préalable n'a été réalisée en amont sur le projet**. Il faut rappeler, sur ce point, que la concertation doit porter sur **l'opportunité** du projet. On ne pourrait donc concevoir que le SCOT, qui a pour but de permettre la mise en œuvre du projet, soit approuvé avant même que ne soit intervenue cette concertation. Il est donc, dans ce contexte, totalement prématuré de vouloir intégrer au SCOT l'UTN S4.

Cette concertation devrait, plus généralement, porter sur le développement actuel des grands resorts, à vocation quasi exclusive de clientèle internationale, tels que proposés par le Club Med. En Tarentaise, une pétition a d'ailleurs très récemment **demandé qu'un moratoire soit pris** sur ces nouvelles constructions touristiques de grande ampleur.

Le Club Med **cherche, au contraire, à passer en force pour respecter son plan de développement d'un nouveau club par an dans les Alpes** au risque de fouler aux pieds le principe de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

En second lieu, la politique du fait accompli est également illustrée par **l'étonnant revirement dans la procédure suivie**. En effet, alors que l'UTN du Club Med devait à l'origine être adoptée par le Préfet, celle-ci a tardivement rejoint le SCOT pour en devenir une UTN « structurante ».

Ce tour de passe-passe, qui permet finalement de **noyer le projet du Club Med dans la masse des sujets abordés par le SCOT**, a accessoirement eu pour effet de priver le public de la possibilité de s'exprimer sur ce qui devait initialement constituer le dossier de l'UTN. En particulier, il est regrettable de constater que l'étude environnementale qui était jointe au dossier d'UTN **ne se retrouve absolument pas dans les pièces du SCOT**.

Ce dernier ne contient, dans son rapport de présentation, que **quelques bribes d'études à caractère général** qui n'ont d'ailleurs aucunement satisfait l'autorité environnementale (MRAe).

Dans son avis du 22 août 2019, celle-ci a, ainsi, relevé qu'« au regard de **l'ampleur des extensions en domaines skiables projetées**, de **la proximité de espaces de valeur paysagère reconnus** (sites classés ou inscrits en particulier), de **la possibilité par ailleurs pour tout projet immobilier touristique de s'implanter dans ces espaces**, l'autorité environnementale n'est pas en mesure, au regard des éléments contenus dans le RP, **d'apprécier pleinement** la qualité de la prise en compte, par le projet de SCoT, des enjeux paysagers **qui apparaissent, en première analyse, forts**. L'autorité environnementale recommande d'approfondir la question de la prise en compte des paysages pour les diverses UTN ».

Elle ajoute, en outre, dans son avis qu'« à l'échelle des UTN structurantes inscrites au DOO, il est relevé **l'absence de pré-diagnostic pour l'ensemble des projets présentés** alors que les extensions des domaines skiables en particulier, sont concernées par un risque fort d'avalanche et que le projet de Club Med à Valloire est exposé à un **risque fort** de mouvements de terrains ».

L'autorité environnementale a, tout d'abord, mis le doigt sur une **faiblesse structurelle** du projet de SCOT qui méconnaît les exigences de l'article L. 141-3 du code de l'urbanisme. En zone de montagne, ce texte impose, en effet, que le rapport de présentation du SCOT établisse un diagnostic précis avec des « objectifs de consommation économe de l'espace et de **préservation de l'environnement**, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que les **objectifs de protection contre les risques naturels** ».

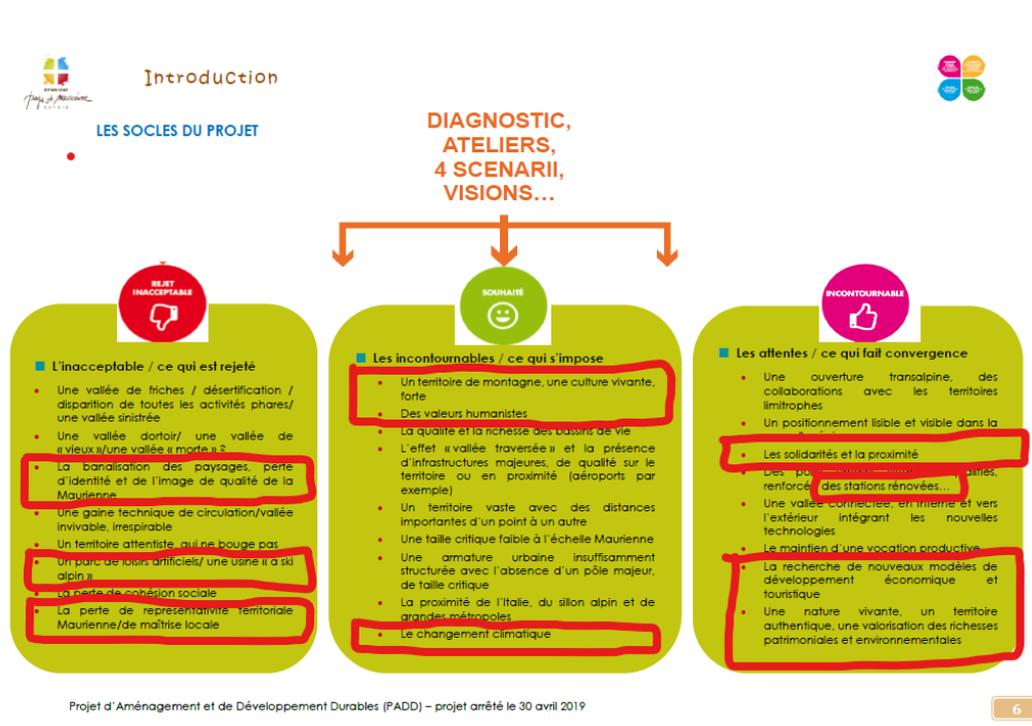
Au-delà même, le constat de l'autorité environnementale est directement lié au fait que les éléments d'études qui figuraient dans le premier dossier d'UTN **ont ni plus ni moins été retirés** ne permettant pas au public (ni à la MRAe) de se positionner dessus. Ce **déni de démocratie environnementale** est grave, mais finalement assez peu surprenant quand on voit comment le Club Med cherche par tous les moyens à imposer ses resorts dans les Alpes, y compris, comme à Samoëns, en évitant de demander les autorisations environnementales requises.

Enfin, cette manière de procéder a abouti à un projet de SCOT qui est **empli de contradictions internes**. Le SCOT en projet n'intégrait pas initialement l'UTN

structurante du Club Med (puisque une procédure particulière d'UTN avait été lancée par le préfet). Celle-ci n'est venue qu'après s'ajouter au SCOT en cours d'élaboration, lequel reposait jusqu'alors sur une philosophie d'aménagement du territoire **radicalement contraire**.

C'est pourquoi d'ailleurs notre association ne conteste pas, d'une manière générale, les orientations du PADD. Elles sont **parfaitement conformes à ce que nous promovons localement** : « *préservation des espaces naturels et agricoles* », « *protection des espèces en particulier des espèces protégées ou en situation difficile et des paysages, de la ressource en eau* », « *pour les habitants (principaux, secondaires) et les vacanciers, une protection du cadre de vie et des vallées accueillantes (air, déplacements...)* », « *prise en compte des défis à venir avec le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité, la pollution de l'air* ».

Nous avons ainsi entouré en rouge des objectifs du PADD – « Les socles du projet »... – qui nous paraissent importants.



De même, le document de diagnostic comporte des éléments tout à fait pertinents. Il relève bien quelles sont forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire.

Mais, **tout ceci est battu en brèche au niveau du DOO et des UTN structurantes**. Les objectifs humanistes, solidaires, d'innovation du PADD, ainsi que les analyses pertinentes du diagnostic (diversification, réhabilitation des lits froids,...) **sont simplement ignorés dans la partie DOO** qui consacre les UTN structurantes.

Au final, l'UTN structurante du Club Med apparaît **totalemt incompatible** avec le défi n° 1 (« *préservier et valoriser* »), l'orientation n° 1 (« *conforter la protection des*

grands espaces et la biodiversité qui les habite »), l'objectif n° 1 (« *conforter la protection des grands espaces et paysages* », l'objectif n° 4 (« *valoriser le patrimoine bâti* »), le défi n° 2 (« *adapter un modèle de développement* »), l'orientation n° 4 (« *se positionner comme territoire de ressourcement authentique, à taille humaine* »).

Le SCOT en vient même à se ridiculiser lui-même en affirmant en page 38 du document *Justification des choix arrêtés* que « les UTN structurantes suivantes [S1 - S10] **ne correspondent qu'à une partie réduite du projet touristique du SCOT** », alors que le projet du Club Med et les composantes associées concernant l'équipement et l'élargissement du domaine skiable sont bien évidemment majeurs.

Ce micmac procédural **n'est finalement lié qu'à la volonté de répondre aux exigences de calendrier du Club Med**, tout en faisant croire à une pseudo participation du public. Avec au dossier d'enquête des éléments d'information systématiquement tronqués et orientés, le processus de participation du public **tourne à la mascarade** alors qu'au contraire une procédure de concertation préalable sur le projet aurait dû se tenir.

2. **Un développement de fuite en avant**

Le modèle de développement du projet du Club Med que les élus seraient prêts à accepter au nom de l'emploi **n'est en rien innovant** et s'apparente à une authentique fuite en avant.

Pour soi-disant compenser des problèmes constatés – logements sous-occupés, maintien de commerces et de services de proximité hors saison – **on ne fait autre chose que de répliquer les recettes du passé** en créant de nouvelles capacités sur des espaces non encore construits.

Ce modèle économique **est révolu** à l'heure de la nécessaire sobriété énergétique et écologique.

Est-ce bien pertinent de poursuivre cette fuite en avant en construisant des resorts démesurés – qui plus est dans un village qui n'y est pas adapté – appelant à une clientèle internationale, cible du Club Med, qui viendra en avion d'Asie (Chine), ou de l'autre côté de l'Atlantique (Brésil), avec une empreinte carbone totalement délirante.

Les élus locaux sont prêts à **céder aux sirènes des grands groupes touristiques** quitte à leur vendre littéralement des espaces naturels jusqu'alors préservés en dépit de toute logique écologique et même économique.

Sur ce dernier point, l'implantation du Club Med **ne règlera en rien la problématique des lits froids** et son gigantisme nécessitera, en outre, de faire appel à des saisonniers transférés d'autres sites sans profiter aux habitants permanents (les dernières données INSEE montrent une situation de quasi plein emploi sur la commune avec un taux de chômage de 3.1%)

Le modèle proposé **n'est en effet pas pérenne** et on constate que le Club Med est ainsi conduit à **fermer d'autres complexes** dans les Alpes pour être à capacité constante (*cf.*

PJ). C'est donc bien une fuite en avant qui finit par **laisser derrière elle de véritables friches touristiques** alors qu'il faudrait, au contraire et surtout dans des stations comme à Valloire, mettre l'accent sur la réhabilitation des logements qui existent déjà et l'incitation à les occuper. Au lieu de cela, on préfère laisser nos montagnes être toujours plus bétonnées **jusqu'au jour où elles finiront par ne plus intéresser personne.**

Sous cet angle, le projet de SCOT **est anachronique** et la commission d'enquête pourrait par exemple s'inspirer de l'accueil mitigé qui a pu être fait à d'autres projets du Club Med. On songe, par exemple, à celui de La Rosière qui a donné lieu à de sérieuses réserves concernant l'absence complet d'efforts en faveur de la production d'énergie d'origine renouvelable.

En outre, cette fuite en avant se retrouve, comme évoqué tout au long de nos observations, dans **l'absence d'analyse sérieuse et complète des effets** de cette nouvelle implantation. La **problématique de l'eau** en est l'exemple topique. Ni les besoins en eau, ni les capacités de traitement des eaux usées ne sont véritablement examinés alors que la station d'épuration de Saint Michel de Maurienne est déjà à la limite de ses capacités de traitement.

La fuite en avant est, enfin, telle qu'aucune concertation avec la population n'est menée comme cela a été rappelé plus haut. Le même constat existe en Tarentaise où une mobilisation forte se fait jour. Jusqu'à aujourd'hui, la Maurienne ne voulait pas d'un développement touristique à outrance.

Mais ce projet de SCOT montre que **les élus seraient prêts à céder, y compris en urbanisant des terrains encore préservés, notamment parce qu'ils avaient jusqu'ici fait preuve de sagesse en évitant soigneusement d'exposer la vie des personnes face aux risques naturels importants sur le versant.**

Il faut croire que les élus ne veulent plus œuvrer en faveur de la préservation du cadre de vie et des personnes pour des raisons uniquement financières.

Il s'agit bien au final d'un modèle de développement obsolète que nous souhaiterions que la commission d'enquête puisse recaler.



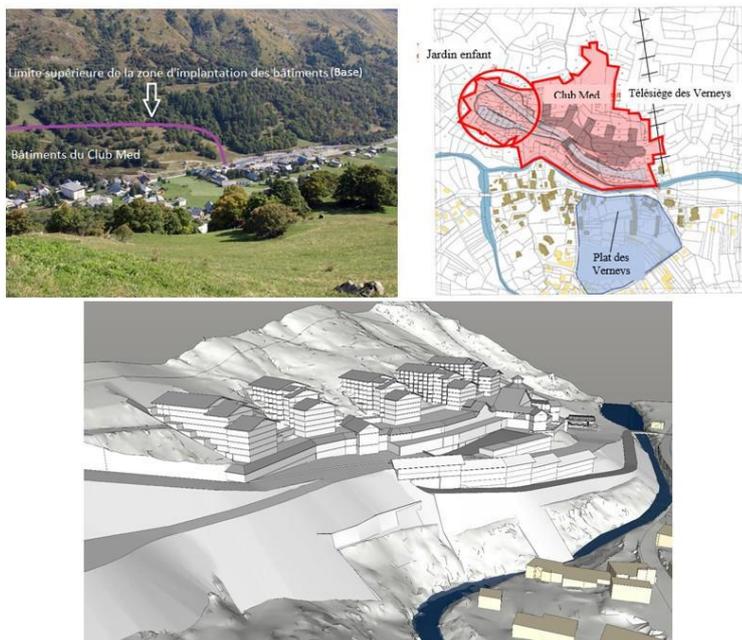
Exemple d'avalanche dans le canton Appenzell Ausserrhoden, dans l'est de la Suisse
(Hôtel Sântis à Schwägalp)

B/ Un projet structurellement inadapté à son environnement

Le projet du Club Med est manifestement inadapté dans le contexte de Valloire (1.). Ce projet est déraisonnable dans son ampleur sans commune mesure avec l'esprit de village authentique qu'il vient totalement bouleverser et dénaturer (2.). Il conduit, en outre, à une destruction de l'environnement (3.) sans bénéfice économique prouvé pour la commune (4.).

1. Un projet déraisonnable dans son extension de l'urbanisation

L'opération est prévue pour se situer au hameau des Verneys au Sud de Valloire, à une altitude de 1600 m, en rive droite de la Valloirette. L'objectif de l'UTN est de développer une offre hôtelière haut de gamme durablement marchande absente de Valloire actuellement. Cette opération vise une clientèle haut de gamme internationale (4 et 5 tridents) qui viendrait diversifier la clientèle de Valloire en hiver et en été (fonctionnement 8 mois sur 12). L'opération projetée comprend 1050 lits touristiques (environ 430 chambres) et intègre le logement d'environ 400 employés. La surface de plancher (SP) totale est de l'ordre de 40 000 m² dont 6 380 m² de SP dédiés aux logements du personnel. L'emprise au sol est de 16 500 m² pour les bâtiments sur un foncier de 24 300 m² nécessaire pour le projet.



Ainsi conçu, il est **bien difficile de comprendre comment ce projet peut être compatible avec les orientations du PADD** du SCOT qui entend « *préserver l'esprit village* » (sic) et « *préserver la structure de la commune et les qualités paysagères et environnementales exceptionnelles* ». Le DOO lui-même souhaite préserver et valoriser les grands et micro paysages de Maurienne » (DOO, défi 1, orientation n° 2 page 12) et se positionner comme un territoire de ressourcement authentique « Made in Maurienne » (DOO, défi 2, orientation n° 3 page 27) avec le développement d'« un hébergement de qualité » (voir page 28) mais aussi l'amélioration de « la qualité du cadre de vie des stations pour optimiser la fréquentation toute saison » (voir page 35)

Il est d'évidence que le projet envisagé **ne revêt pas le caractère « d'extension limitée »**, de « **projet raisonnable** », « de **tourisme authentique et à taille humaine** ». De par son impact sur le hameau des Verneys, il va à l'encontre du « développement d'un hébergement de qualité », de « l'amélioration du cadre de vie » et de la « fréquentation 4 saisons ». Tous ces objectifs sont pourtant listés dans le DOO.

Rappelons que 1460 lits, **c'est plus que la population permanente de Valloire, mais aussi plus que le nombre de lits existants aux Verneys** (estimation 1200 lits) alors que le hameau est déjà très fréquenté en saison par toute la station qui s'y rend pour pratiquer les activités suivantes : balades piétonnes, raquettes, chiens de traîneaux, ski de fond et profiter de l'espace débutant et enfant sur un secteur bien ensoleillé en décembre-janvier. La fréquentation de toute la station y est donc importante.

1460 lits, ce sera **un des plus grands complexes du Club jamais construits** et cela afin d'optimiser sa rentabilité mais sans se soucier de l'intégration au sein du site choisi.

Ce projet **pose réellement la question de la capacité touristique maximale supportable** sur le hameau des Verneys et à Valloire. En urbanisant le hameau au-delà du raisonnable alors que les vacanciers recherchent la nature et des paysages de montagne authentique, ce projet aura **un effet contreproductif** sur la fréquentation toute saison et même lors des pics. Il empêchera de façon irrémédiable le développement d'un tourisme équilibré dans le temps sur la station, en

contradiction avec les objectifs du SCOT lui-même. Ce n'est pas étonnant, dans ce contexte, que la pétition Sauvegardons le hameau des Verneys ait pu atteindre **plus de 11 500 signatures avec 2000 commentaires laissés par les signataires**, ou que de nombreuses contestations se soient exprimées dans l'enquête publique du SCOT en cours.

Au final, le projet d'UTN S4 est **totalemment déraisonnable** et ne répond qu'à **la seule volonté du Club Med de trouver un nouveau levier de croissance dans les Alpes** quitte à urbaniser à outrance de nouveaux espaces qui avaient pu jusque-là être préservés alors qu'il faudrait au contraire investir dans les stations déjà denses dans lesquelles des opérations de requalification seraient tout à fait pertinentes. Au lieu de cela, le Club Med **choisi la facilité en consommant de nouveaux espaces naturels tout en se prétendant dans ses déclarations comme une entreprise responsable**.

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que ce projet démesuré à l'échelle de Valloire ne pourra, en tout état de cause, pas voir juridiquement le jour. En particulier, on constate que l'UTN S4 structurante est directement contraire aux dispositions de l'article L. 122-15 du code de l'urbanisme qui impose que « **la localisation, la conception et la réalisation d'une unité touristique nouvelle doivent respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels** ».

Tel n'est manifestement pas le cas.

2. Une dénaturation complète du paysage

En ce qui concerne l'intégration urbanistique, il est clair que, de par son ampleur, le projet d'installation d'un complexe hôtelier de 1460 lits **dénaturera irrémédiablement le hameau des Verneys et lui enlèvera son authenticité**. Il fera perdre à Valloire son **identité de « station-village »** surtout portée par ses hameaux dont celui des Verneys.

Ce projet créera ainsi un **véritable dommage**. Le projet architectural présent dans le dossier UTN initial donne une bonne idée de ce qui attend les valloirins (permanents ou vacanciers). En effet, même si une autre architecture est finalement choisie, **il n'y aura pas de miracle compte tenu des fortes contraintes fonctionnelles** : plus de 1400 lits avec plus de 40 000 m² de surface de plancher, interconnexion entre les bâtiments pour la bonne circulation de la clientèle au sein du complexe, nombreux parking (400 voitures), aire semi-plane de ski débutants et de jardin d'enfants attenant au bâtiment alors que le site naturel est très pentu, etc.

Cette **absence de graphique** apparaît d'ailleurs comme un gros manque dans le dossier de SCOT. Comment peut-on juger de l'intégration paysagère de l'UTN – objectif majeur du DOO du SCOT – sans cette information. Le projet actuel est trompeur en **ne fournissant pas les données** permettant d'évaluer et de se rendre compte du projet final sur ce critère important du DOO.

D'ores et déjà, on peut affirmer que le projet de complexe hôtelier, de par sa position surélevée et proche sur le versant préservé de l'urbanisation aux Verneys, **aura un fort impact paysager depuis la route des Grandes Alpes qui monte au Galibier**. Cette route mythique est très fréquentée de son ouverture en juin et à sa fermeture en octobre : TMJA (Taux moyen journalier automobile) de 2 376 selon le Conseil Général 73 avec des pointes à 3 700 véhicules jour sans

parler des parcours cyclistes (400 vélos par heure en pointe la plupart des jours de l'été et le positionnement de la Maurienne en tant que « plus grand domaine cycliste du monde »). La route est aussi **le lieu de retransmissions télévisées** des épreuves du Tour de France, du Criterium du Dauphiné libéré et d'autres courses très regardées. Depuis Les Verneys jusqu'au Col du Galibier, elle s'étend dans un espace inscrit depuis 1945 pour le paysage et que le SCOT Maurienne **souhaite précisément protéger et valoriser** (voir carte du SCOT des entités paysagères à protéger page 12 du DOO). Avec le projet de très grande ampleur du Club Med aux Verneys, quelle sera l'impression du voyageur, du cycliste, du téléspectateur traversant le hameau des Verneys et Valloire ? Souhaitera-t-il y venir pour les sports d'hiver ? Pour venir s'y ressourcer en été au sein d'une nature « made in Maurienne ». **Quelle est la cohérence entre l'urbanisation du hameau par ce complexe hôtelier et la valorisation paysagère de la route du Galibier ?**

Le dossier UTN initial, soigneusement mis au placard depuis, indiquait, en outre, que le chantier produirait 100 000 m³ de déblais, soit l'équivalent d'un tas de 10 m de large, 10 m de haut et 1 km de long. Il est précisé que 25 % de ces déblais seront réutilisés sur le chantier mais que, pour le reste, il faudra trouver, sur la commune de Valloire, des **sites où les déposer**. La SEM Valloire sera mise à contribution avec les pistes et chemins du domaine skiable. La couverture par les déblais créera de **grandes saignées dans le paysage**, visibles pendant les 8 mois sans neige et pendant de nombreuses années. Cette information **est bien évidemment manquante** dans le dossier UTN du SCOT (DOO, rapport de présentation), ce qui ne peut que nuire à l'information du public. La même observation peut être faite pour **l'endiguement de la rive droite** qui va « canaliser » la Valloirette et qui aura un effet désastreux pour le paysage. Cette information est notoirement manquante dans le SCOT.

3. Une destruction de l'environnement

Les conséquences du projet concernent bien évidemment aussi l'environnement. Sur ce point, le SCOT **est également d'une très grande contradiction** entre ce qu'il entend promouvoir et la **réalité bien plus sinistre** liée au fait qu'il autorise le projet du Club Med.

Le SCOT souhaite, ainsi, officiellement préserver les espaces et les paysages naturels mauriennais et la biodiversité qui les habite (Voir défi 1, orientation n° 1, objectif n° 1).

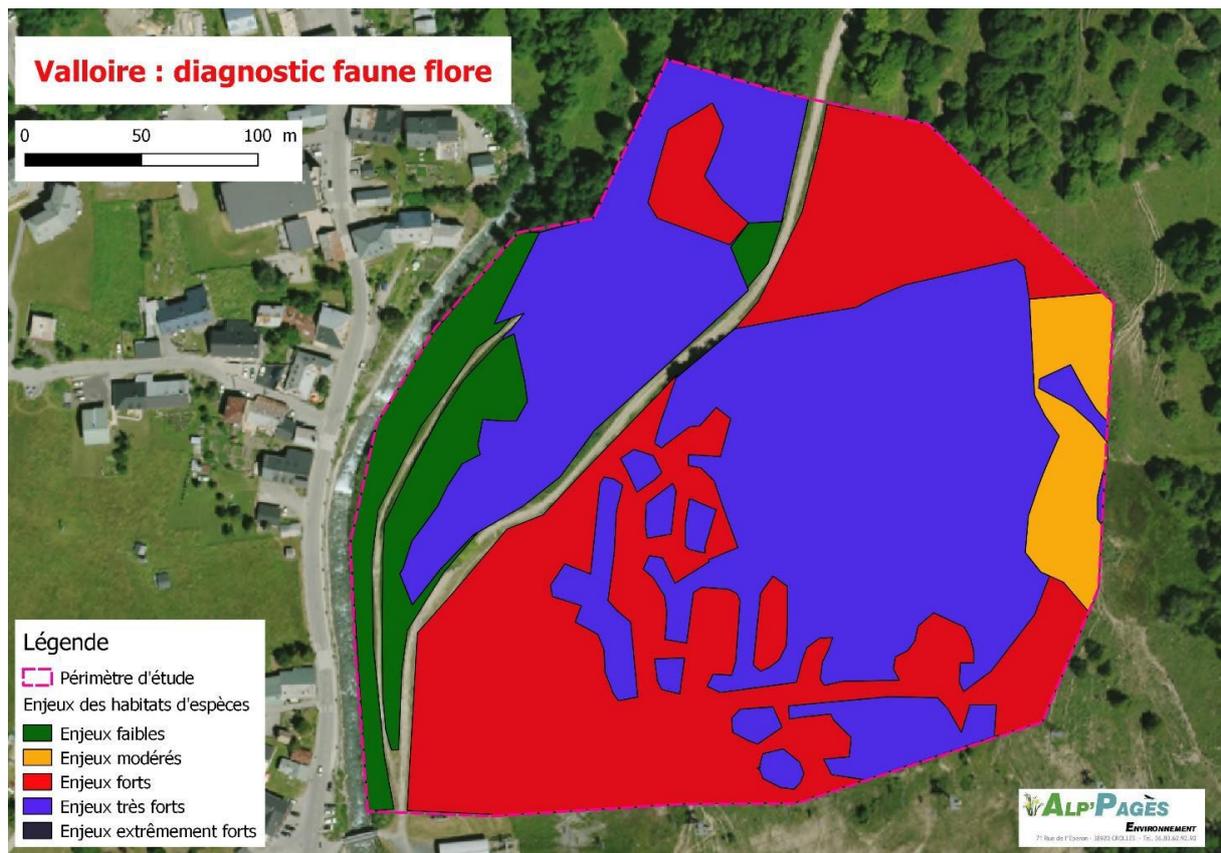
Même si les constructions vont s'étendre sur 2,4 ha de foncier (exactement 24 300 m² selon l'évaluation environnementale du rapport de présentation page 111), ce sont approximativement **9 hectares** de bois et de prairie avec leur faune et leur flore **qui seront détruits** par les travaux de terrassement si l'on en croit le plan de masse du dossier UTN initial.

Cette différence est due **au drainage et aux travaux pour se prémunir des risques** : glissement, avalanche..., sans compter la zone débutant du Club Med. Ce point **est manquant** dans les documents du rapport de présentation rendant le dossier UTN SCOT **fallacieux et trompeur**.

La zone d'implantation abrite **une zone humide qui est minimisée**. Elle est qualifiée de « petite » dans les documents SCOT. L'association a constaté sur place. Cette zone humide **est loin d'être aussi « petite » que cela**. La carte établie pour analyser les enjeux dans le dossier UTN initial en est l'illustration même (cf. diagnostic Faune Flore du Rapport de présentation dossier UTN initial). Cette carte reproduite ci-après fait apparaître **40 % de la zone en enjeu**

très forts et **40 % en enjeux forts**, soit un total de 80 %. Sur une zone initiale de 9 ha, cela représente 6 ha. **Est-ce cela une « petite » zone ?**

Pour la flore et la faune, les espèces qui seront impactées sont nombreuses : Selon la même étude du diagnostic faune flore, 170 espèces recensées pour la flore (p. 88), 5 espèces mammifères (p. 91), 11 espèces d'oiseaux, 14 espèces d'invertébrées (p. 99). Nous avons ajouté, ci-après, la liste des espèces flore et faune avec un enjeu de conservation supérieur à fort : L'Orchis de Traunsteiner enjeu fort, La Laïche pauciflore enjeu très fort, la Swertie pérenne (espèce potentielle) enjeu très fort, Le Rougegorge familier enjeu fort, le Pinson des arbres enjeu fort, la mésange charbonnière enjeu fort, mésange noire enjeu fort, le bruant jaune (potentiel) enjeu fort.



Sous cette carte, l'étude de l'UTN initiale indique : « les boisements et zones humides accueillent un certain nombre d'espèces protégées qui réalisent tout ou partie de leur cycle biologique dans ces types d'habitats, d'où une **qualification d'enjeux très forts**. Tout impact sur ces habitats **aura des répercussions** sur les populations d'espèces protégées ».

Ces éléments **ne sont pas repris dans l'évaluation environnementale du SCOT** qui est, sur ce point, **entachée d'insuffisance**. Tout au plus, est-il possible de lui reconnaître un élément d'information intéressant lié au fait que le Club Med **devra bien**, d'une manière ou d'une autre, **être amené à solliciter une dérogation exceptionnelle à la destruction d'habitats d'espèces protégées** au regard des inventaires réalisés (et bien évidemment non joints au dossier d'enquête...).

Ainsi, en page 130 de l'évaluation environnementale :

« la commune de Valloire n'est pas concernée par des espaces protégés pour leur qualité naturelle. Le site du projet d'hébergement du Club Med a fait l'objet d'un diagnostic, du couvert forestier est présent sur le secteur, fonctionnalité de ces espaces à préserver. **Les inventaires menés sur le terrain identifient une prairie pâturée et une petite zone humide, habitats protégés par la directive Habitat 92/43/CEE.** Au total, la mise en œuvre du projet implique la suppression de 14 915 m² d'habitats et la modification de **29 578 m² d'habitats** (...) ».

Il est ajouté en page 131 que « les effets du projet sont le morcellement et la consommation d'un réservoir de biodiversité. Ce morcellement a pour effet la **coupure des continuités écologiques** des populations faunistiques ».

On peut souhaiter que le Club Med fera mieux que pour son projet de Samoëns dans lequel il a été condamné à un amende de 200 000 € pour atteinte non autorisée à la conservation d'habitats naturels (cf. PJ). Il est vrai que pour obtenir une telle autorisation pour destruction d'espèces protégées, il faut pouvoir **justifier de raisons impératives d'intérêt public majeur et de l'absence d'autre solution satisfaisante** (par exemple l'absence d'autre emplacement possible pour ses projets alpins), **ce que le Club Med sera bien en peine de démontrer.**

4. Un bénéfice économique non démontré pour Valloire

Dans les projets, l'emploi est toujours mis en avant pour justifier une atteinte environnementale.

Mais le projet est-il bien, pour le cas particulier de Valloire, justifié économiquement ?

L'association relève **l'absence de justification économique dans le DOO**, tout comme dans les documents du rapport de présentation du SCOT. Comment dans ces conditions justifier une UTN qui est source de multiples dégradations ? Cette évaluation économique doit se faire globalement.

Lors d'une réunion d'information du 17 avril 2019, le Club Med a indiqué que les 2.4 millions d'euros de retombées économiques annoncées dans le dossier UTN initial des Verneys provenaient d'enquêtes auprès de la clientèle à Valmorel. Les clients volontaires devaient noter les sommes dépensées dans les magasins de la station. La méthode **nous paraît tout à fait imprécise** et sujette à déviations. Les retours que nous avons confirmés que **l'effet « Tunnel »** du Club Med existe bien. Les clients rentrent en début de séjour et n'en ressortent qu'en fin de séjour. Les dépenses à l'extérieur ne valent que pour un petit pourcentage de clients qui « sortent ». L'analyse des résultats d'exploitation des commerces sur les sites internet Verif et info-greffe des stations ayant un Club Med ne permet pas de conclure à une croissance globale : certains augmentent, d'autres sont stables, d'autres diminuent.

En tout état de cause, les 2.4 millions d'euros annoncés ne représentent **que 2 à 3 % du chiffre d'affaires estimé de la station de Valloire.** Il convient donc d'en relativiser l'importance.

Nous estimons d'ailleurs que les mêmes retombées économiques que 1000 lits du Club pourraient **être obtenues par un nombre bien inférieur des lits « traditionnels »** (type hôtels,...). L'explication en est logiquement qu'il s'agirait alors d'une **clientèle consommant réellement dans la station au lieu des lits « tunnel » du Club Med.** Nous évaluons ce ratio de l'ordre de 5 sur la base de l'étude PACT et d'un entretien avec son auteur (cf. paragraphe 3

« Alors quels sont les avantages d'un nouveau Club Med ? » de l'étude PACT (<https://www.pact-tarentaise.com/lenquete>).

Il existe actuellement dans le hameau trois centres de vacances, deux hôtels, de nombreux gîtes pour vacanciers. L'arrivée du complexe « Club » **va apporter de nombreuses altérations avec la sur-fréquentation des infrastructures existantes** : trafic routier additionnel, pollution automobile y compris avec les navettes, queue au télésiège, conflits d'usage entre piétons, skieurs de fond, raquetistes, chiens de traîneaux..., sonorisation des terrasses des restaurants du Club qui "profitera" aux vacanciers venant chercher le calme, pollution visuelle avec l'étalement des 70 000 m³ de déblais sur les pistes et sentiers aux environs du Club sans parler des deux étés de gros travaux qui vont transformer le hameau en un gigantesque chantier. Ils feront fuir la clientèle traditionnelle des structures existantes sur le hameau. Le dossier UTN initial mentionne des retombées économiques positives.

Mais **il ne compte pas toutes ces retombées négatives qui n'ont pas été évaluées**. Les décideurs partent du postulat qu'il suffit de construire toujours et encore pour que la clientèle vienne automatiquement. Les choses ne sont cependant pas aussi simples. L'augmentation du nombre de lits froids à Valloire ne vient-elle pas de l'augmentation de l'urbanisation qui rend la station moins agréable et attractive ? Ce point est d'ailleurs reconnu en creux par l'objectif d'amélioration de la qualité du cadre de vie des stations pour optimiser la fréquentation toute saison du DOO (voir page 35)

A titre d'exemple, nous avons ajouté le tableau du chiffre affaires de la station de Valmorel où un village club a été créé en 2012. On peut se rendre compte d'une **baisse constante jusqu'en 2017**. Quelle peut être l'explication si ce n'est la prise en compte des externalités négatives par la clientèle traditionnelle après l'installation du Club en 2012 alors que celui-ci a pourtant amené un nombre de client supplémentaires à la station ?

	2017	2016	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	10 844 006	11 351 218	11 188 047	11 951 194	12 169 632
Charges d'exploitation	10 467 444	10 656 327	10 971 732	11 073 590	11 735 898
Bénéfice ou Perte	- 186 252	138 617	- 404 976	-78 708	- 627 457
Fonds propres	8 343 419	8 291 743	7 764 269	7 728 993	7 253 647
Immobilisations nettes	19 579 433	20 813 825	22 073 612	23 416 915	24 728 694
Trésorerie	-6 276 067	-4 428 393	-1 862 047	-2 250 480	68 089
Dettes financières	14 586 082	11 572 274	12 918 619	14 344 889	15 886 938
Total bilan	25 906 728	22 555 787	23 632 480	24 763 548	25 880 910
Frais financiers	98 739	179 346	285 061	380 618	414 525
Produits financiers	2 164		3 279	7 582	620
Salaires et charges	4 300 175	4 519 510	4 401 973	4 505 127	4 483 423
Nombre d'employés	102	108	111	112	93
	+ de détails				

CA des remontées de Valmorel en baisse malgré le nouveau paquebot

Enfin, le Maire de la commune de Valloire a pu prétendre qu'il y aurait un effet d'image « haut de gamme » sur la station qui attirerait plus facilement la clientèle. Mais, Valloire est précisément **positionnée comme une « station village » qui n'a surtout pas besoin de**

brouiller son image par l'implantation artificielle d'une clientèle haut de gamme internationale **se souciant peu des « locaux »** et des nuisances qu'elle provoque.

Le Maire justifie aussi le projet par un effet positif sur la démographie du village afin d'éviter la fermeture à l'intersaison des magasins ou des services de première nécessité si la population de Valloire venait à décliner. Mais, le Club Med **n'apportera pas plus de saisonniers à l'intersaison, le fonctionnement 8 mois sur 12 étant une vue de l'esprit**. Le Club Med ne fera, en réalité, que **renforcer l'effet « pic de saison »**, rendant l'intersaison moins intéressante pour les acteurs économiques et entraînant donc des fermetures.

En conclusion :

Un projet Club Med **aussi gros ne peut pas être implanté aux Verneys à Valloire** pour toutes les raisons qui viennent d'être développées. L'UTN S4 **doit donc être retirée du SCOT**.

En terme d'activité économique, plutôt que de créer un énorme village Club Med aux multiples impacts négatifs, nous pensons que la station pourrait créer pour ses habitants un bénéfice économique équivalent en **« réchauffant » 200 lits froids existants « traditionnels » plutôt que 1000 lit « tunnels »** (voir section 8 Justification économique). Cette alternative permettrait d'éviter toutes les externalités négatives du projet UTN S4 Club Med que nous avons identifiées.

Selon le DOO du SCOT (page 33), le nombre de lits actuels serait de 17 471 lits. Les objectifs seraient la construction de 1500 nouveaux lits (UTN club Med) et la réhabilitation de 1415 lits.

Mais, concernant les lits existants, **leur nombre est notoirement sous-évalué**. Le nombre affiché pour 2015 n'est pas compatible avec les chiffres officiels des documents d'urbanisme de 2007 qui indiquaient déjà, pour 1999, 16 660 lits touristiques. Or, entre 1999 et aujourd'hui, ce sont pas moins de 8 500 lits touristiques qui ont été construits. Nous devrions donc être autour de 25 000 lits touristiques.

Tant qu'il y aura la possibilité de « produire » de nouveaux lits (terme utilisé dans les documents du SCOT), il n'existera pas de réelle volonté de réhabilitation. A la fin de la période du SCOT, on se rendra compte que 1500 lits nouveaux auront été construits **mais qu'aucun ou très peu des 1415 lits auront été réhabilités**. Pour mémoire, depuis les années 2000, on parle de réhabilitation à chaque procédure d'urbanisme et au cycle suivant, quelques années après, on constate que rien n'a bougé ou presque en termes de réhabilitation... ce qui n'empêche pas de réutiliser cette belle intention chaque fois dans les documents d'urbanisme ultérieurs pour se donner bonne conscience tout en autorisant la création de nouveaux lits comme on le voit avec cette UTN S4.

L'immobilier touristique existant à Valloire **est déjà très conséquent**. Notre recommandation est donc d'y stopper ce nouveau programme immobilier supporté par l' UTN S4 sous couvert de diversification, de monter en gamme et de fréquentation 4 saisons pour se consacrer à la réhabilitation par un programme volontariste qui **permettrait d'atteindre tout autant ces objectifs** sans les inconvénients nombreux que nous avons identifiés.

II/ A propos des UTN S3 et S5 en lien avec le projet du Club Med à Valloire

L'afflux de nouveaux touristes du Club Med entraîne **deux adaptations du domaine skiable tout aussi contestables** que le projet de SCOT prévoit à travers ses deux autres UTN structurantes que sont les UTN S3 (**A/**) et UTN S5 (**B/**).

A/ UTN S3 Extension du domaine skiable dans le vallon de l'aiguille noire jusqu'au pas des Griffes

L'UTN consiste à créer deux télésièges et pistes associées dans le secteur d'altitude de l'Aiguille Noir (Valloire). L'objectif est de conforter l'attractivité du domaine skiable par la création de pistes tous niveaux dans deux sites d'altitude offrant des conditions d'enneigement très favorables.

En amont de ces deux créations, le domaine skiable de Galibier Thabor va faire l'objet d'une modernisation importante de ses remontées mécaniques d'ici 2030. Le plan d'investissement envisage une reconfiguration de nombreux appareils pour faciliter l'accès aux secteurs d'altitude et optimiser les flux afin de s'adapter aux aléas climatiques.

Ceci se traduit par de nombreux remplacements d'appareils dans l'enveloppe gravitaire du domaine skiable, mais également par la création d'une seconde liaison entre Valloire et Valmeinier. Ces travaux se traduiront par la diminution du nombre de remontées mécaniques et des créations de pistes nouvelles sur 12 hectares supplémentaires.

télesièges un peu en-dessous de la ligne de crête, comme proposé, que cette menace sera éliminée.

Par ailleurs, il y a quelques années, une très grosse avalanche est survenue avec deux morts sur le secteur entre le téléski des grands plateaux et celui du pas des Griffes. Le secteur deviendra une source de risque pour les usagers. Des déclenchements PIDA seront nécessaires alors que les tirs effraient la faune et se propageront sur la zone Natura 2000 connexe.

- **Impact sur les activités estivales :**

Le pas des Griffes est **une très belle balade en été** avec le sentier sur le versant Neuvachette à partir des Méregers et la vue sur l'Aiguille Noire. Il est également sur l'itinéraire du Tour du Thabor qui passe par le Col de Plagnette. Tout ce secteur est de plus en plus fréquenté l'été. Compte tenu du remblaiement des pistes et de la création des deux télesièges, tout ce secteur **deviendra inutilisable pour ces randonnées en été**, comme cela a déjà été le cas sur le Crey du Quart.

Nous rappelons que ce sommet était un but de balade autrefois, mais il n'est plus pratiqué compte tenu des dégradations. Il y a aussi un impact négatif pour les skieurs de rando en hiver qui arpentent la ligne de crête. Dans les deux cas, il y aura **disparition de randonnées estivales et hivernales**. Il s'agira d'une moins-value pour les stations de Valloire et Valmeinier.

- **Non pertinence des arguments en faveur du projet :**

En réponse, la SEM Valloire se justifie en expliquant que le projet permettra d'accéder à des zones mieux enneigées tout en abandonnant d'autres.

De notre point de vue, **il s'agit plus d'une extension que d'un renforcement**. Nous remarquons qu'à notre connaissance **personne ne s'est jamais plaint que le domaine Valloire-Valmeinier était trop petit**. On ne peut pas dire qu'il s'agit d'un transfert puisque la SEM n'indique pas les zones abandonnées.

Il n'y a aucune justification économique dans le SCOT. Ce projet n'est, en réalité, pas viable économiquement sans le projet Club Med qui en est à l'origine. De nouvelles recettes significatives doivent être mises en face de ces nouvelles charges liées à l'extension qui proviendront de l'augmentation de la clientèle par le fait du Club Med).

D'une manière générale, tout le monde peut constater les **tendances défavorables du marché du ski alpin**. Elles doivent **inciter à la prudence** pour des investissements d'extension semi-publics qui sont garantis par la collectivité. Le nombre de skieurs décline et dans le **contexte du réchauffement climatique**, les investissements lourds et de longue durée doivent être engagés avec la plus grande prudence.

La SEM ne démontre pas factuellement que la zone concernée présente un meilleur enneigement.

Rappelons que les vents forts y sont fréquents. Ils chassent la neige en début de saison. Ils rendent souvent le ski très désagréable, voire impossible. Ils complexifient l'exploitation avec

le danger pour les usagers de se retrouver bloqués et exposés au froid. Selon nos propres constatations, de décembre à février, il y a souvent plus de neige en bas qu'en haut. Ce n'est qu'en fin de saison que l'on retrouve plus de neige en altitude. Est-il vraiment nécessaire pour deux mois d'équiper des espaces naturels vierges avec tous les dégâts collatéraux ?

Plutôt que de réaliser des extensions, **la station devrait conserver le domaine dans son enveloppe actuelle** (avec quelques ajustements) et **se diversifier vers des activités ne nécessitant pas d'investissements lourds et long terme à risque**. Ceux-ci génèrent de fortes dégradations pour le paysage sans que leur pérennité ne soit assurée.

Un autre modèle de développement existe qu'il serait irraisonnable de ne pas privilégier. Il nous semble que les skieurs de piste **ont déjà de quoi faire avec les 150 km du domaine Valloire-Valmeinier** qu'il faut maintenir tout en développant des activités qui coûtent peu et n'abîment rien : la marche, la raquette à ski, le ski de fond, le VTT, l'observation des animaux, de la flore, les animations autour des activités traditionnelles, etc.

Ce projet UTN S3 **n'est que la continuation de la fuite « en avant » exposée plus haut** sur Valloire.

Il va irrémédiablement détruire de très beaux paysages et rendra inutilisable cette zone pour un développement futur multi-activités si demain la neige venait à manquer et cela pour une bénéfice que nous estimons faible avec des investissements lourds et risqués garantis par la collectivité. Ce projet faisant suite à l'implantation du Club Med va gravement perturber la faune d'une zone naturelle en permettant aux skieurs à la recherche de champs de poudre d'y accéder gravitairement.

B/ UTN S5 Liaison Croix du Sud

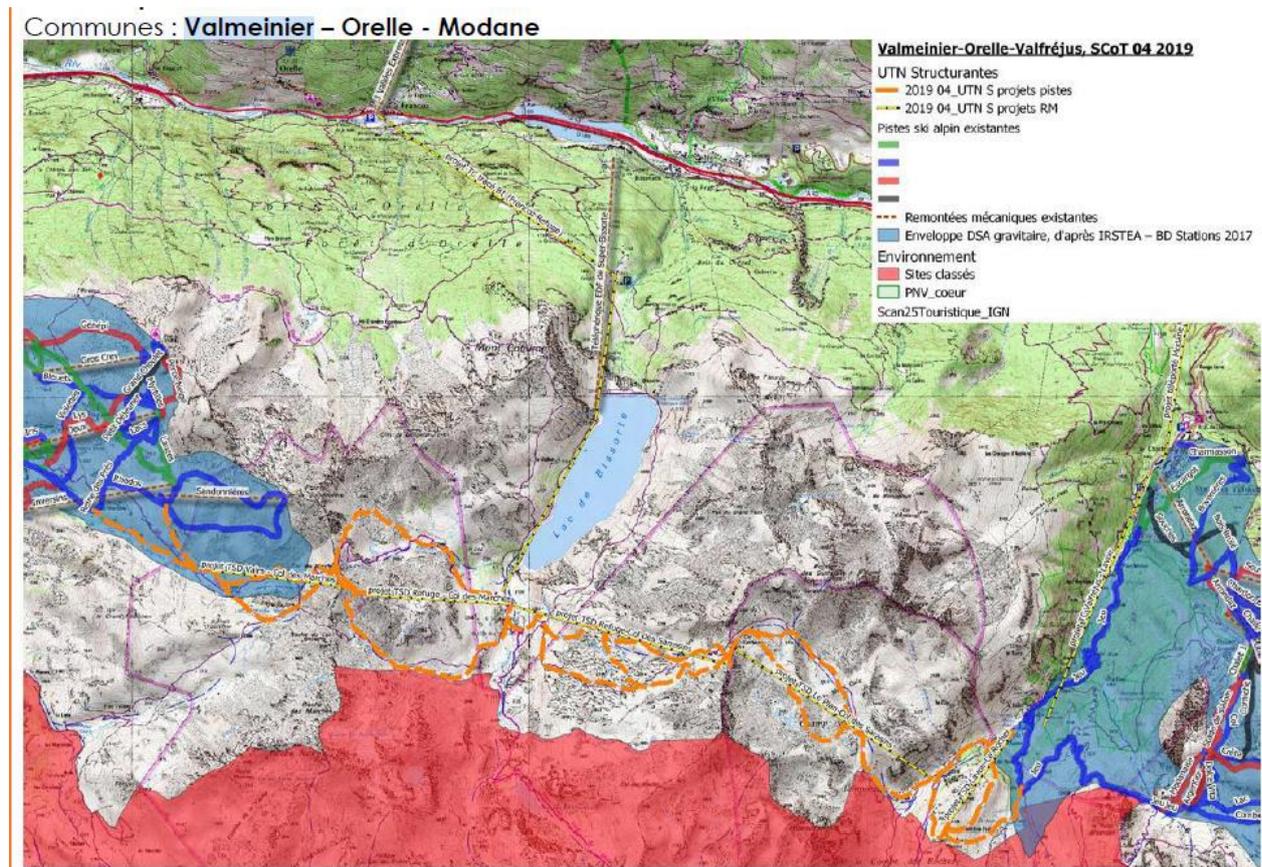
L'objectif de cette liaison Croix du Sud est de redynamiser les offres actuelles des stations de Valloire, Valmeinier, Orelle et Valfréjus par la création d'un grand domaine relié axé sur un produit ski d'exception, en pleine nature, à plus de 2000 m.

Cette offre nouvelle de ski propre en pleine montagne serait accessible depuis les stations existantes de Valloire-Valmeinier et Valfréjus, mais également depuis le fond de vallée à Orelle.

L'UTN consiste ainsi en :

- la création de remontées mécaniques et pistes associées entre les domaines skiabiles de Valmeinier et Valfréjus ;
- la création d'un accès-évacuation entre le fond de vallée (Orelle Francoz) permettant d'accéder aux Refuges des Marches, cœur du futur domaine skiabable ;
- la création de 5 remontées mécaniques entre Valmeinier et Valfréjus et pistes associées pour relier le Lavoir à Valfréjus 1920 m au secteur d'altitude de Valmeinier à 2200 m en passant par le Col des Sarasins 2844 m, le Refuge des Marches 2180 m et le Col des Marches 2785 m. Les pistes créées représentent une surface d'environ 85 ha ;
- la création d'une remontée mécanique entre Orelle et le Refuge des Marches : développée en 3 tronçons cette remontée mécanique représente un linéaire de 6,7 km entre les altitudes 920 m et 2180 m.

- la création d'une télécabine entre Valfréjus 1550 m et le Lavoir 1920 m le long de la piste du Jeu existante.



Pour l'association, cette UTN est **une aberration écologique** (destruction d'espaces totalement vierges), **une aberration économique** (coût exorbitant qui ne crée pas réellement un domaine skiable intéressant, longues traversées....) **pour un bénéfice qui n'est pas en rapport.**

A-t-on mesuré l'impact du nécessaire équipement en neige de culture ?

Il s'agit aussi d'un non-sens du point de vue sécurité : dès le Col des Marches, les zones avalancheuses sont nombreuses. En cas de mauvais temps ou/et de panne de remontées mécaniques, les skieurs **se retrouveraient bloqués dans une zone hostile.** Ce qui explique sans doute ce fameux hôtel-refuge, situé à mi-chemin entre Valmeinier et Val Fréjus, prévu à l'origine, que l'on ne voit pas apparaître sur la carte actuelle. Est-il remplacé par le refuge des Marches ?

Ce projet **est né historiquement dans les années 80** et est très bien décrit à cette adresse : <http://ski-valloire.net/dossier/cxsud.php>.

Son seul « intérêt » était de relier 3 stations en mal de renommée, 4 maintenant apparemment, puisqu'Orelle se joint aux 3 autres.

Plus généralement, **aucune étude économique, même sommaire, n'a été réclamée aux communes** demandant l'inscription de ces projets et n'est disponible dans le projet de SCOT. Ces équipements pourraient atteindre les 200M €.

On retrouve **toute la contradiction interne du SCOT** qui met en avant la nécessité d'un tourisme vert, l'adaptation au changement climatique... Avec ce projet d'UTN S5, **c'est bien d'une fuite en avant qu'il s'agit en ressuscitant un vieux projet de 30 ans alors même que les touristes ne veulent plus des stations surdensifiées et artificialisées et sont à la recherche de nature.**

C'est pourquoi, nous souhaitons également que ce projet d'UTN S5 soit retiré de la liste des projets UTN structurants du SCOT.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous pourrez porter à nos observations et leur prise en compte dans vos conclusions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Régis de Poortere
Président de VNEA



Le re décembre 2017

objectif : ouverture d'un resort par an dès 2018 dans les Alpes

Envoyer à un ami Imprimer Partager cet article

Le Club Med ouvrira un nouveau Resort Montagne, Samoëns Grand Massif, en décembre 2017. La marque au trident entend ouvrir un nouveau Resort par an dans les Alpes à compter de décembre 2017.

Rédigé par La Rédaction le Mardi 30 Août 2016



Henri Giscard d'Estaing, Président du Club Med et Jean-Jacques Grandcollot, Maire de Samoëns ainsi qu'Alain Dénéziac, Maire de Morillon, ont officiellement « posé la première pierre » du Club Med Samoëns Grand Massif - Photo Club Med

Le Club Med annonce l'ouverture de son nouveau Resort Montagne, Samoëns Grand Massif, prévue pour décembre 2017.

La construction de ce resort de 420 chambres a débuté au mois de mai dernier. 45 appartements-chalets viendront s'ajouter à partir de décembre 2018, ce qui amènera la capacité totale à 1100 lits touristiques.

Pour les partenaires investisseurs, Foncière des Régions et les Assurances du Crédit Mutuel, et le pool bancaire, animé par le Crédit Agricole des Savoies, ce projet de construction représente un investissement total de près de 100 millions d'euros. Il sera financé, pour la part fonds propres, par Foncière des Régions et les Assurances du Crédit Mutuel, chacun pour moitié.

Le Club Med annonce que ce projet permettra la création de **400 emplois directs environ et autant voire plus d'emplois indirects.**

Par ailleurs, un **projet de développement et de modernisation du domaine skiable d'un montant de 70 millions d'euros** est prévu d'ici à 2021 par Grand Massif Domaines Skiables.

Nouvel établissement aux Arcs 1750 en 2018

AUTRES ARTICLES

- Bilan : une année 2018 record pour les îles de Guadeloupe
- Pierre & Vacances est à la recherche de 700 saisonniers
- Jusqu'où ira la course "à qui sera le plus c***" en haut du Mont-Blanc ?
- Club Med recrute plus de 1800 personnes pour ses resorts dans les Alpes
- Club Med : Xavier Mufraggi succède à Sylvain Rabuel

Au-delà de l'ouverture de ce nouveau Resort, **le Club Med prévoit l'ouverture d'un nouveau Resort par an dans les Alpes à compter de décembre 2017.**

En amont de ce programme d'ouvertures, l'enseigne au trident rénove son village actuel des Arcs Extrêmes pour cet hiver. Puis, il ouvrira un nouvel établissement aux « Arcs 1750 » en 2018 et **deux nouveaux dans les Alpes, actuellement en cours de sélection, pour des ouvertures prévues d'ici 2020.**

Dès la rentrée, Club Med lancera en France une campagne de publicité digitale mettant en lumière son offre neige.

Lu 8073 fois

Tags : club med, montagne, resort, unetravelinfrancefr Notez

PUBLICITÉ

...

DERNIERS ARTICLES

Rouen : les professionnels du tourisme alertent le Président de la Métropole



Plus de deux semaines après l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, les professionnels du tourisme...

- Provence-Alpes-Côte d'Azur : le CRT présente un plan de plus de 100 actions en faveur du tourisme
- Sète, son port, son étang, son mont : toute la ville respire les saveurs du sud !
- Bilan : une année 2018 record pour les îles de Guadeloupe
- Villages Club du Soleil : nouvelle image de marque !
- France DMC Alliance signe avec The Originals
- Paris : préparez-vous à passer une Nuit Blanche le 5 octobre 2019 !
- Futuroscope : « Objectif Mars » le premier roller coaster du parc pour 2020



TOURMAG TV

CLUB AGV PREMIUM

Contenu sponsorisé

BRAND NEWS

En 2020, TAP Air Portugal augmente son activité vers les Etats-Unis et le Brésil



DERNIÈRE HEURE

NEWS LES + LUS LES + COMMENTÉS

- Jean-Philippe Côté, nouveau directeur France de Carigami
- Le Quai d'Orsay recommande de reporter tout déplacement non essentiel en Equateur
- Alitalia, toujours sans plan de relance, perd 715 000 euros par jour
- Emploi : Univairmer recrute et renforce son service groupes
- BlaBlaBus/Car: "...nous sommes le 1er acteur rentable sur la route"

VOTRE RÉGION

ANNECY Dysfonctionnement d'un chauffe-eau

Fuite de gaz à l'hôtel Atipik Alexandra



L'hôtel Atipik Alexandra est situé 19 rue Vaugelas à Annecy. Photo Le DL/Colette LANIER

Une fuite de gaz s'est produite à 11h20 ce mercredi 26 septembre à l'hôtel Atipik Alexandra, situé 19 rue Vaugelas. Le dysfonctionnement d'un chauffe-eau a nécessité l'intervention des employés de GRDF et des sapeurs-pompiers. La quasi-totalité des clients était sortie quand l'incident est survenu.

Deux personnes légèrement indisposées

Seules deux personnes se trouvaient légèrement indisposées. Elles ont été examinées par les pompiers mais leur état n'exi-

geait pas d'hospitalisation. Par ailleurs, quatre employés étaient également évacués, en attendant que tout rentre dans l'ordre vers 12h30.

Sur les 45 clients que compte l'hôtel, près de 25 ont été relogés dans d'autres établissements du centre-ville, par les soins des responsables eux-mêmes.

Les autres clients ont conservé leurs chambres mais n'avaient momentanément plus d'eau chaude. Des réparations ont été immédiatement menées sur les appareils défectueux.

CRANVES-SALES Un homme de 23 ans arrêté

Il avait volé des objets dans une ambulance

Un homme de 23 ans, de nationalité roumaine, installé sur la commune de Cranves-Sales, vient d'être écroué à la maison d'arrêt de Bonneville dans l'attente de son jugement en comparution immédiate.

Les faits qui lui sont reprochés concernent des cambriolages et des vols à la roulotte.

Le 15 septembre, à Annemasse, dans une ambulance, alors que l'équipe médicale était en intervention, le jeune homme a volé divers effets personnels aux ambulanciers ainsi qu'une trousse médicale.

Il aurait aussi commis un autre vol à la roulotte sur le parking d'une société à Vétraz-Monthoux le 20 août.

L'individu a été interpel-

lé route des Tattes de Borly à Cranves-Sales le 22 septembre par la brigade anticriminalité d'Annemasse.

Avisés par un appel 17 d'un cambriolage s'étant produit sous les yeux d'un témoin à Vétraz-Monthoux, les policiers ont repéré sur la commune voisine de Cranves-Sales, dans un camp de Roms, un véhicule susceptible de correspondre à celui utilisé. L'individu a été alors placé en garde à vue.

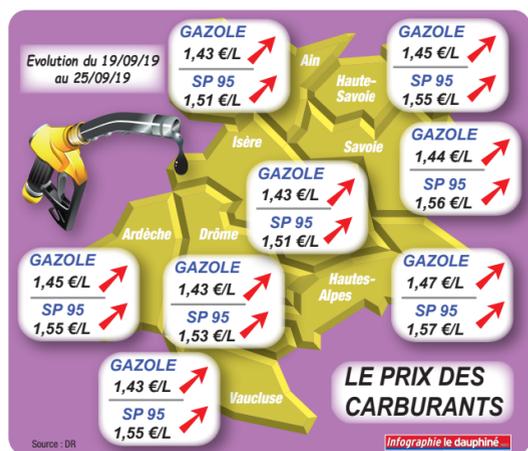
Lors de son interpellation, il était aussi en possession d'un téléphone portable volé à Vétraz-Monthoux dans la poche du fauteuil roulant d'un jeune handicapé.

Lors de son audition, l'homme aurait reconnu l'ensemble des faits.

HAUTE-SAVOIE

Une cordée coincée au mont Blanc à cause du mauvais temps

Lundi soir, une cordée constituée de deux Allemands est partie des Houches pour tenter l'ascension du mont Blanc à la journée. Épuisés et bloqués par le mauvais temps, les alpinistes se sont réfugiés à l'abri Vallot, mardi. Ce mercredi matin, ils ont été secourus par le Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de Chamonix. Cependant, en raison des conditions météorologiques, le secours n'a pu être assuré par l'hélicoptère de la gendarmerie. C'est donc une caravane terrestre qui est en charge de redescendre les deux Allemands jusqu'à Tête Rousse.



SAMOËNS La SAS Club Med et une entreprise de BTP étaient notamment poursuivies pour pollution

La cour d'appel de Chambéry confirme la culpabilité du Club Med

Les deux sociétés étaient poursuivies après la plainte de l'Agence française pour la biodiversité pendant la construction du village de vacances de Samoëns, le 17^e dans les Alpes.

La justice a mis un terme ce mercredi 25 septembre à la longue bataille judiciaire entre la SAS Club Med Samoëns Morillon Grand Massif et l'Agence française pour la biodiversité. Après plusieurs mois de délibéré (le second procès s'est tenu le 30 janvier dernier), la cour d'appel de Chambéry a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Bonneville du 30 novembre 2017.

200 000 euros d'amende pour le Club Med

La SAS Club Med et la société Marjollet TP étaient poursuivies pour déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines, d'atteinte non autorisée à la conservation d'habitat naturel, d'espèces végétales non cultivées ou de leurs fructifications et défrichement sans autorisation de bois ou forêt d'un particulier. Il y a deux ans, le tribunal de Bonneville n'avait retenu que le déversement des substances nuisibles et le défrichement non autorisé de la forêt d'un particulier, en l'occurrence une dizaine d'épicéas touchés par une coulée de boue durant le chantier.



Le village vacances de Samoëns est un "4 tridents", la notation interne du Club Med allant jusqu'à cinq. Archives photo Le DL

La cour d'appel a relaxé les deux entreprises sur ce dernier point. Mais elle a confirmé les peines d'amende : 200 000 euros pour le Club Med et 30 000 euros (dont 20 000 euros avec sursis) pour la société Marjollet TP. Elle a notamment motivé son arrêt par « la gravité des faits, qui auraient pu être

évités si elles (NDLR : les sociétés) avaient davantage pris en compte des contraintes environnementales » et par « la nécessité de prévenir la réitération d'infractions de ce type qui ne peut d'emblée être écartée au vu des enjeux économiques de ce type de projet ».

Car c'est bien de pollution et d'économie touristique qu'il s'agit dans ce dossier fleuve. Les infractions avaient été commises au moment où le Club Med construisait son 17^e village va-

cances dans les Alpes. Situé sur le plateau des Saix en Haute-Savoie, le complexe "4 tridents" (NDLR : la notation interne du Club Med) de Samoëns est ouvert depuis 17 décembre 2017. Il avait été inauguré quelques jours après la condamnation en première instance.

Enfin, à titre complémentaire, la cour d'appel ordonne la diffusion à leurs frais de sa décision dans plusieurs journaux de presse écrite.

De son côté, le Club Med a réagi par voie de communiqué. Assurant notamment de son attachement aux valeurs environnementales, le groupe se dit « surpris par cette décision, d'une particulière sévérité. Cette décision, qui ne paraît pas tenir compte des mesures mises en place par Club Med, ainsi que des arguments avancés devant la Cour, semble illustrer la volonté de faire un exemple. Club Med a décidé de se pourvoir en cassation ».

Sylviane GARCIN

HAUTE-SAVOIE Il reproche à la compagnie d'assurances Pacifica, filiale de la banque, de ne pas l'avoir indemnisé...

En conflit avec le Crédit Agricole, il a entamé une grève de la faim devant l'agence de Thônes

À la suite d'un litige avec la compagnie d'assurances Pacifica, filiale du Crédit Agricole, Sébastien Coste est arrivé ce mardi matin devant l'agence locale de la banque avec la ferme intention d'entamer une grève de la faim.

Celui-ci avait souscrit des contrats d'assurance au Crédit Agricole de Thônes pour ses biens, qui se situent en Normandie (il habite Alençon mais a des attaches familiales dans la commune des Aravis). Après un cambriolage dans sa rési-

dence, il a ensuite subi les agissements de locataires indelicats, qui sont partis sans prévenir et ont laissé son appartement dans un état déplorable. Des faits constatés par la gendarmerie. Quant aux dégâts, ils sont estimés à près de 30 000 € et ne sont pas pris en charge par son assurance... N'ayant pas obtenu gain de cause, Sébastien Coste a donc décidé de venir en Haute-Savoie et de se planter devant l'agence de Thônes pour débiter une grève de la faim.

Ce mardi matin, des contacts ont pu être établis avec le directeur de l'agence. Sébastien Coste souhaite une issue rapide mais compte bien rester le temps qu'il faudra pour résoudre ce double litige.

Jean-Paul CHAVAS



Sébastien Coste est équipé pour tenir le temps nécessaire. Photo Le DL/J.-P.C.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Une convention de coopération renforcée signée

Les "Alpes vertes" naissent sur le chantier du Lyon-Turin

À l'issue d'une visite du chantier du Lyon-Turin à Chiomonte, en Italie, mardi, Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Alberto Cirio, son homologue de la région italienne du Piémont, ont signé une convention de coopération renforcée dans laquelle les deux Régions s'engagent pour faire des Alpes un modèle de « montagne verte ».

« Mettre les camions sur les trains et désengorger nos vallées alpines »

« On veut faire des "Alpes vertes" la première région écologique du monde. Cela commence ici, sur le chantier du Lyon-Turin, qui permettra de mettre les camions sur les trains et de désengorger nos vallées alpines » a déclaré Laurent Wauquiez.

« Nous poursuivrons ensuite notre travail autour de l'hydrogène qui, nous le pensons, est l'énergie propre de de-

main, sur laquelle Turin est très en pointe... et que nous ne voulons pas laisser aux Chinois. »

Au mois de février prochain, la Région prendra, pour deux ans, la présidence de la Stratégie alpine. Ce dispositif de l'Union européenne (quatrième du genre) regroupe les régions concernées de cinq pays de l'UE (Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovaquie) ainsi que le Liechtenstein et la Suisse.

Accroître le potentiel économique

Ses trois objectifs sont de créer un écosystème d'innovation et de recherche ; d'accroître le potentiel économique des territoires concernés ; de rapprocher l'éducation et la formation du marché du travail dans les secteurs stratégiques.

Laurent Wauquiez entend précisément profiter de cette présidence tournante pour développer le concept d'"Alpes vertes".

Éric VEAUUVY



Laurent Wauquiez et Alberto Cirio ont visité la galerie de reconnaissance de la Maddalena, sur le chantier du Lyon-Turin. Photo Le DL/E.V.

Soutien au Lyon-Turin

Mardi soir, Laurent Wauquiez et Alberto Cirio se sont félicités du côté désormais "irréversible" du Lyon-Turin. « Aujourd'hui, 92 % des échanges France-Italie se font par la route, alors que 70 % des échanges de marchandises entre la Suisse et l'Italie se

font par le rail. Les tunnels actuels sont proches de la saturation et les vallées s'asphyxient. Le Lyon-Turin permettra de transférer environ un million de camions de la route sur le rail. Le coût social et environnemental du ferroutage est 10 fois inférieur à

celui de la route. La construction de la nouvelle ligne permettra de réduire les émissions d'environ 3 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an, soit l'équivalent des gaz à effet de serre d'une ville de 300 000 habitants. »

E.V.

FRANCE-MONDE

ÉCONOMIE Entretien avec Henri Giscard d'Estaing, le PDG de la marque au trident

« Non, le Club Med n'est pas hors-sol »

Le numéro 1 mondial du séjour tout compris haut de gamme poursuit son développement dans les Alpes où il est basé dans 20 stations. Un resort ouvre en décembre à l'Alpe d'Huez (Isère). Rencontre sur le chantier de celui de la Rosière (Savoie), prévu pour 2020.

Après la chute de deux compagnies aériennes, que vous inspire la faillite de Thomas Cook, dont Fosun votre propriétaire chinois était aussi actionnaire ?

« Fosun a regretté que Thomas Cook n'ait pas pu trouver les moyens de sa survie. C'est l'illustration des difficultés d'un marché touristique en mutation où l'exigence d'adaptation est très grande, notamment sur le digital. Le Brexit est un des facteurs de ce qui est arrivé. »

« Bulle de construction »

Et dans cette économie touristique incertaine comment voyez-vous le tourisme de montagne ?

« Il est stagnant voire déclinant sur les marchés traditionnels, Japon, USA, France, mais est en forte croissance sur les pays émergents, la Chine, l'Inde, le Brésil. Si on arrive à diversifier la clientèle à l'international, et ce que le club fait entraînant les autres acteurs, il y a un potentiel de croissance. »

Il y a 4 ans vous aviez lancé dans nos colonnes un coup de gueule pour

réveiller la montagne française. On vous sent à nouveau inquiet.

« On allait dans le mur par la combinaison du raccourcissement de l'ouverture des stations et l'augmentation du prix des remontées mécaniques. Ce qui a été fait, notamment sur la fin de saison a porté ses fruits. On a engagé le travail sur l'été mais il reste beaucoup à faire. Aujourd'hui il y a un nouveau défi : l'inflation des coûts de construction rend le modèle économique tendu. Il faut être attentif à ce qu'une bulle de construction, un développement artificiel très rapide ne mette pas en danger ceux qui semblent ignorer les contraintes. La clientèle française baisse, la compétition est féroce pour attirer la clientèle internationale et le Brexit peut compliquer tout ça. »

« Redonner le goût des sports de glisse »

Vous-même en réalisant des hébergements à très grosse capacité, au rythme d'un village par an dans les Alpes vous y contribuez...

« Ce n'est pas la réalité. La capacité du Club Med dans les Alpes sur les trois dernières années a été stable, puisque nous avons fermé plusieurs villages (Chamonix, Méribel, Avoriaz, Deux Alpes...), de trop petite capacité pour des produits pas adaptés à notre clientèle. Nous ne contribuons pas à cette bulle, car nous sommes exigeants sur le modèle économique, avec une exploitation sur les ailes de saison et l'été et une grosse capacité,



Le patron du Club Med, en visite sur le chantier du futur resort de la Rosière (Savoie), un projet été/hiver de 1 000 lits à 130 M€ pour une ouverture prévue en 2020. Photo Le DL/Thierry GUILLOT

plus de 1 000 lits occupés à 90 % l'hiver. »

Allez-vous respecter votre rythme d'ouverture d'un village par an ?

« Une série de projets doit le permettre. L'Alpe d'Huez cette année et puis y a les rénovations extensions de Peisey-Vallandry et de Val d'Isère avec montée en gamme. Il y a le nouveau Tignes ou j'espère que l'intérêt collectif l'emportera sur les intérêts individuels (un recours au tribunal suspend le programme), et puis un resort est prévu à Valloire mais

aussi à la Clusaz, au Grand Bornand, Avoriaz... Un club n'a de sens que s'il est intégré à son environnement et à sa population locale. Nos clients veulent vivre une expérience qui ne soit pas hors-sol. Le Club Med n'est pas hors-sol. »

Comment sentez-vous la prochaine saison hivernale où les nuages du Brexit qui menacent ?

« À date, le Club Med est confiant, la diversité de nos marchés fait qu'on est moins sensible aux fluctuations. Mais il faut rester mobilisé

sur les bons enjeux, l'allongement des durées de saison, la diversification et redonner le goût des sports de glisse aux jeunes. »

« Le Club apporte de la vitalité au tissu local »

Vous êtes aussi attendus sur le défi climatique. Êtes-vous en phase avec les enjeux du moment ?

« Pour limiter l'impact nous suivons les normes les plus exigeantes dans le monde en termes d'écoconstruction, avec des standards de

gestion d'énergie (5 000 capteurs pour optimiser l'empreinte carbone). Et puis notre exploitation n'est plus centrée sur les sports de glisse mais sur l'expérience pour le client été hiver. L'été dernier nous avons eu 75 % d'occupation dans nos 6 villages dans les Alpes, avec un taux de satisfaction supérieur à l'hiver. Ce qui montre l'attrait de cette saison. À condition d'avoir des installations avec piscines intérieur/extérieur et de proposer des activités. On a pris des initiatives, comme l'observation astronomique ou

le VTT électrique. »

« Il faut savoir écouter les préoccupations »

Les maires espèrent votre venue dans leur station mais les populations se crispent parfois comme à la Rosière, et désormais à Valloire invoquant l'empreinte environnementale de vos projets...

« À la Rosière, c'était un ancien aérodrome désaffecté et bétonné, on a rendu une partie à la nature. Après il faut savoir écouter les préoccupations elles sont légitimes. Ici nous avons fait quatre réunions publiques avec la population et nous avons été amenés à faire des changements, sur la hauteur, les parements en bois... Nous nous efforçons de répondre aux attentes. Mais d'une manière générale, si les élus souhaitent avoir un Club Med c'est que chacun est conscient de la vitalité voire au renouveau, comme à Valmorel, que cela apporte au tissu local. À la Rosière il y a 400 emplois à la clé. Il faut veiller à l'intérêt général. Cette concertation nous la ferons aussi à Valloire. »

Aux Deux Alpes, les projets sont contestés par une exposition aux risques d'avalanches...

« Nous n'avons pas réussi à identifier avec les municipalités un lieu approprié. Nous souhaitons revenir aux Deux Alpes, mais les contraintes physiques, réglementaires font que c'est difficile. »

Propos recueillis par Antoine CHANDELLIER

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

ENTREPRENEURS,

1 POUR
1 TOUS
POUR 1

#INNOGENERATION

10 OCTOBRE

» ACCORHOTELS ARENA PARIS

innogeneration.bpifrance.fr

#LetsGoFrance

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

GSC
L'assurance
perte d'emploi
des dirigeants
et des entrepreneurs

LA POSTE